

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : **15**

Présents : **10**

Votants : **12**

Présents : M.M. DIMON, ROUDIERE, ALMERGE, RICARD, Mmes GIBERT, BONSIRVEN, MARTY, SERIEYS, DONS, BIDOIS.

Procurations : Mme OLIVERES a donné procuration à Mme DONS. Mme MAGNIER a donné procuration à Mme GIBERT.

Absents excusés : Mmes BLACHERE, ANCELY, MARTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - BOURSE MUNICIPALE D'ENTREE EN SECONDE

Monsieur Jacques DIMON, Maire, expose au Conseil d'Administration du Bureau d'Aide Sociale qu'il serait souhaitable lors de la rentrée scolaire **2023/2024**, d'octroyer une Bourse Municipale d'entrée en seconde aux familles dont le quotient familial est :

inférieur ou égal à **700 €** pour 1 ou 2 personnes.

Inférieur ou égal à **800 €** pour 3 ou 4 personnes.

Inférieur ou égal à **900 €** pour 5 personnes ou plus.

Cette Bourse sera d'un montant de 100 euros par Famille : CABIE Géraldine – LEFEBVRE Aurélie – NOGUEIRA Carina – COGAN Stéphane.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, les membres présents prennent acte de ces déclarations.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2 - BUDGET CCAS 2023 Décision Modificative N°3

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Jacques DIMON, **approuve** la décision modificative n°3 sur le **Budget CCAS 2023** indiquée dans le tableau ci-joint.

1127 Code INSEE	CCAS de CCAS de Pennautier	DM n°3 2023
--------------------	-------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil
d'administration**

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-76233 : Remb.intérêts emprunts transf.par BA et régies autonomie financ.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Total Général		500,00 €		500,00 €

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE MAROC

Monsieur Jacques DIMON Maire, informe le Conseil d'Administration qu'il serait souhaitable d'accorder une subvention exceptionnelle pour le MAROC de **500 €**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **décide** d'octroyer une subvention exceptionnelle pour le MAROC de **500 €**.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

4 – Budget prévisionnel FAM 2024

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'en l'attente de CPOM, les FAM habilités à l'aide sociale devront encore produire l'annexe 3-4 du CASF, dans sa version antérieure au décret n°2016-814 du 21 Décembre 2016, uniquement pour la partie Hébergement de leur activité.

Présentation du Budget Prévisionnel 2024 :

- Section d'Exploitation : Groupe 1 : 166 062.93 €
Groupe 2 : 1 224 786.41 €
Groupe 3 : 190 974.82 €
Total : 1 581 824.16 €
- Section d'investissement : 166 777.28 €

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Budget prévisionnel hébergement EHPAD 2024

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'en l'attente de CPOM, les EHPAD habilités à l'aide sociale devront encore produire l'annexe 3-4 du CASF, dans sa version antérieure au décret n°2016-814 du 21 Décembre 2016, uniquement pour la partie Hébergement de leur activité.

Présentation du Budget Prévisionnel 2024 en section Hébergement :

- Section d'Investissement : Dépenses : 262 216.12 €
Recettes : 20 000.00 €
- Section d'Exploitation : Groupe 1 : 377 262.62 €
Groupe 2 : 600 521.40 €
Groupe 3 : 338 278.95 €
Total : 1 316 062.97 €

- Montant du tarif journalier Hébergement pour les plus de 60 ans : **63.34 €**

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

6 – DM EHPAD 2023

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de passer une décision modificative sur l'EHPAD pour l'année 2023 suite à la dotation soin attribuée par l'Agence Régionale de Santé et afin de ne pas avoir de dépassement budgétaire sur certaines lignes (électricité, chauffage, alimentation, salaires, ...).

- 2023 - DM n°1 : Régularisation EPRD 2023 + augmentation de crédits

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANTS
Energie. électricité	60612 HEB	30 000.00		
Alimentation	6063 HEB	63 000.00		
Rémunération principale	64111 HEB	5 000.00		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419 HEB	40 000.00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511 HEB	5 000.00		
Vente de produits finis			701 HEB	60 607.83
Autres produits divers de gestion courante			7588 HEB	251.90
Autres produits exceptionnels			778 HEB	2 140.27
Autres	6428 DEP	12 500.00		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6429 DEP	25 000.00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511 DEP	12 500.00		
Autres	6428 SOI	18 916.58		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6429 SOIN	153 708.71
Hébergement permanent des résidents affiliés à			SOIN	-64 583.42
Quote-part des subventions d'investissement			777 SOIN	13 291.29
l'exercice				
TOTAUX - FONCTIONNEMENT		146 916.58		230 416.58
Autres emprunts			1681 HEB	-2 999 330.00
Bâtiments publics	21311 HEB	-		
Matériel et outillage	2154 HEB	-3 334.34		
TOTAUX - INVESTISSEMENT		-		-2 999 330.00

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

7 – DM FAM 2023

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de passer une décision modificative sur le FAM-PHMV pour l'année 2023 afin de ne pas avoir de dépassement budgétaire sur certaines lignes (électricité, chauffage, alimentation, salaires, ...).

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES		
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES		MONTANTS
Energie. électricité	60612 HEB	15			
Rémunération principale	64131 HEB	10			
Remboursements sur rémunérations du Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511 HEB	10	6419	HEB	31 850.67
Remboursements sur autres charges			6479	HEB	3 149.33
Autres	6428 SOIN	25			
Remboursements sur rémunérations du Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511 SOIN	25	6429	SOI	46 286.56
Remboursements sur autres charges			6479	SOI	3 713.44
TOTAUX - FONCTIONNEMENT		85			85 000.00

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

8 – Délibération modification temps de travail ASP

Afin qu'un agent de service polyvalent puisse effectuer ses tâches quotidiennes dans les meilleures conditions possibles, il convient d'augmenter l'amplitude horaire de cet agent et d'augmenter son temps de travail à 90% au lieu de 80%.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

9 – Création d'un emploi permanent contractuel (assistant de vie aux familles)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de recruter un agent social (assistant de vie aux familles) sur un emploi permanent pour une période de 1 an à compter du 01/12/2023 suite à la recherche infructueuse de candidats fonctionnaire,

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

10 – Création d'un emploi permanent contractuel (agent de service polyvalent)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de recruter un agent social (agent de service polyvalent) sur un emploi permanent pour une période de 9 mois à compter du 01/11/2023 dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

11 – Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier (agent administratif)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de recruter un adjoint administratif (secrétaire administratif) sur un emploi non permanent pour un besoin saisonnier au 01/12/2023 suite à la charge de travail croissante en fin et début d'année.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

12 – Mise à jour du tableau des emplois

Suite aux recrutements de plusieurs agents contractuels, il convient de mettre à jour le tableau des emplois au 01/11/2023.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

13 – Modification du tarif repas invité jours de fêtes

Suite à l'augmentation du prix des denrées alimentaires, il convient d'augmenter le tarif du repas invités jours de fêtes à 20.00 €.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

14 – Modification du tarif repas invité

Suite à l'augmentation du prix des denrées alimentaires, il convient d'augmenter le tarif du repas invités à 10.00 €.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT



Le Président du CCAS,
Jacques DIMON

